



**au rapport demandé par le point 11 de la Résolution 65/29 de l'Assemblée générale**

**des Nations Unies, du 6 décembre 2010**

Faisant suite à la résolution 65/29 concernant l'état des Protocoles additionnels aux

En ce qui concerne la coopération de la Belgique avec les juridictions pénales internationales, les évolutions suivantes méritent d'être soulignées :

- La Belgique négocie actuellement en vue de la conclusion des accords spécifiques de coopération suivants :
  - avec la Cour pénale internationale : un Accord portant sur la mise en liberté

décisions rendues par la Cour :